

Le Messager
14.10.94

Distinction

La médaille des Justes à Geneviève et Paul Gruffat

Cérémonie émouvante, poignante, que celle qui s'est déroulée à l'hôtel de ville. En compagnie de Paul Neuraz, maire de Thonon et conseiller général, entouré de Jean-Bernard Lemmel, président de la communauté israélienne du Chablais, de Jane Brousse, présidente régionale de l'association des Justes de France, et de Herbert Herz, délégué régional du mémorial Yad Vashem, Son Eminence Itzhak Lior, ambassadeur d'Israël auprès des organisations internationales à Genève, remettait la médaille des Justes à Geneviève Gruffat et à Paul Gruffat (à titre posthume), son époux.

Cette médaille, attribuée par le gouvernement d'Israël, est la seule distinction qui ait été créée pour honorer les non-juifs qui, au péril de leur vie, ont protégé des hommes, femmes ou enfants juifs en « des temps de tous les dangers ». C'est à tout jamais que le nom des époux Gruffat sera gravé dans le marbre du mémorial de Yad Vashem.



Des témoignages émouvants pour remercier Paul Gruffat.

Devant une assistance très nombreuse, Jane Brousse décrivait cette médaille : « Présentée dans un écrin en bois d'olivier, il y est gravé les noms des deux récipiendaires. Sur l'une des faces, représentant la crypte du mémorial, est inscrite la mention :



L'ambassadeur d'Israël remettant la médaille des justes à Geneviève Gruffat.

« A Paul et Geneviève Gruffat, le peuple juif reconnaissant » et « Qui-conque sauve une vie sauve l'univers tout entier ». Jane Brousse précisait alors que « cela signifie qu'en sauvant une seule personne, un seul être humain, on aide aussi à la préservation de toute sa descendance ! ».

Elle poursuivait : « Sur le diplôme conféré conjointement, est portée la devise d'un sage du judaïsme ainsi libellée : « Dans le souvenir réside le secret de la rédemption ».

Paul Gruffat, ancien officier de police, qui, avec sa femme Geneviève, prévint du danger ou cacha des juifs et des résistants dont le sort et la condition de « pestiférés » étaient communs pendant la période 1940-44, ne réclama jamais aucune distinction. « La médaille des Justes n'est jamais demandée par les récipiendaires. Et il y a parfois des enfants d'alors qui mènent des longues recherches obstinées, émouvantes, pour retrouver leurs anciens protecteurs », nous confiait Jane Brousse.

Herbert Herz saluait d'entrée quant à lui Jean-Bernard Lemmel, initiateur du dossier, demandant à la commission des Justes (composée d'anciens déportés et de juristes) que le mérite soit reconnu aux époux Gruffat. Il rendait hommage à la fraction de la police qui, sous le gouvernement de Vichy, stimulait la générosité de l'accueil des Savoyards aux juifs et aux résistants.

Robert Weyl, 94 ans, doyen aujourd'hui de la communauté juive de Thonon, remerciait avec beaucoup d'émotion celui qui n'hésitait pas à prendre son vélo en pleine nuit pour alerter quinze familles juives du danger qu'elles encouraient. M^e Pianta, député-maire honoraire de Thonon, clôturait la série d'hommages par « une magistrale leçon d'histoire contemporaine » selon Herbert Herz, évoquant notamment les macabres gesticulations des « sections spéciales » qui semèrent tant de malheurs dans tant de familles.

Aujourd'hui, si Geneviève Gruffat se rend à Washington, elle constatera comme avant elle Jane Brousse, que son nom et celui de son époux sont gravés dans le marbre du musée de la Shoah.